Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212203723-20251215-DEL2025104-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
8 décembre 2025
Date d'affichage :
8 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 14
Procuration – 2

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, Adjoints au Maire, M. LE GALL Gérard, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud et Mme JEAN Florence, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. ETES Cyrille a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et Mme Guénaëlle BATTAS.

Secrétaire de séance : Madame Pascale ASSON

Délibération 2025-104 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Autorisation de mandatement des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Madame Laurence CALVEZ, adjointe aux finances, rappelle l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le Maire, peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire invite à prendre cette délibération en attendant le vote du budget principal qui interviendra courant mars.

La répartition des dépenses d'investissement sera la suivante :

Budget principal

CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	14 872,50 €
204	Subventions d'équipement versées	28 958,54 €
21	Immobilisations corporelles	124 739,59 €
23	Immobilisation en cours	98 439,29 €
TOTAL		267 009,92 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Pascale ASSON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212203723-20251215-DEL2025104-DE